

## Séance du 27 novembre 2023 à 19h

### Compte Rendu

Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice 11

**Présents** : André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Stéphane PETIT, Sylvie LECOYER, Marie-Rosine BAILLY, Thierry MOUVET, Jean-Luc VANDEPONTSEELE

**Absents excusés** : Florence BAVAY, Line LECLERCQ

' **Pouvoir** : Néant

**Démissionnaire** : Néant

**Décédé** : Néant

**Secrétaire de séance** : Olivier VAN DER VRECKEN

\*\*\*\*\*

#### **Demande de subvention pour les Restaurants du Cœur de Sambre Avesnois**

Don de 300 €

A l'unanimité

#### **Prix d'une concession au cimetière pour les personnes non domiciliées à Hestrud**

Concession trentenaire 2 M2                      350 €

Concession Cinquantenaire 2M2                      450 €

Concession trentenaire pour 2 urnes                      600 € + 70 €

A l'unanimité

Précision : Le tarif résident s'applique aussi aux habitants ayant leur seconde résidence à Hestrud

### **Etat des travaux :**

Monsieur le Maire donne un récapitulatif des travaux réalisés en 2023

|                                                                               |        |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Remplacement d'un chauffe-eau au musée                                        | 1350 € |
| Remplacement panneau radiant à l'église                                       | 2350€  |
| Réparation de la pilasse du auvent de la SDF                                  | 1320 € |
| Rénovation de la pergola de la SDF                                            | 2970 € |
| Rénovation des fenêtres de la SDF                                             | 2200 € |
| Travaux de rénovation du bar de la SDF                                        | 3230 € |
| Pose des pierres bleues SDF                                                   | 6100 € |
| Fourniture et montage de garde-corps (pont)                                   | 3420 € |
| Remplacement des châssis et portes de la mairie avec subvention (2 * 10800 €) |        |

27000 €

### **Travaux à réaliser à la mairie pour mise aux normes RGPD**

Afin d'assurer la sécurité des documents contenant des données à caractère privé, Monsieur le Maire rappelle que la Mairie réalise toutes les opérations nécessaires afin d'être conforme au Règlement Général de Protection des Données privées. Elle a enregistré tous les processus de traitement des données dans un logiciel mis à disposition par le CDG59, entité qui collabore avec la secrétaire de Mairie pour s'assurer rapidement de cette mise en conformité.

D'autre part, des travaux seront nécessaires pour assurer la protection physique des documents. Ceci demande la pose de volets hermétiques sur les armoires intégrées dans le bureau d'accueil et la réalisation sur mesure d'armoire dans le bureau du Maire. Un premier devis a été reçu. Les autres devis sont en attente.

Enfin, Monsieur le Maire informe que la Mairie a acheté une armoire renforcée d'un montant de 4512 €

### **Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents territoriaux**

Monsieur le Maire informe que la préfecture a adressé à notre mairie un courrier ce 17 novembre 2023 afin d'offrir une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale.

Au vu des conditions salariales des agents de la Mairie, cette prime est de 800€ pour un temps plein.

Monsieur le Maire propose de l'attribuer à nos trois agents territoriaux avec le prorata dépendant des heures effectivement prestées.

### **Préparation des colis des aînés**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christiane Darnaux pour proposer les différentes compositions de colis. La sélection sera affinée dans les prochains jours afin d'assurer les livraisons avant la date de distribution des colis, date fixée au 17 décembre 2023.

Pour rappel, les critères pour recevoir le colis est d'avoir au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2023 65 ans et plus et d'être résidant à Hestrud. Néanmoins, une exception sera acceptée pour les 4 personnes suivantes :

- Claire et Jean Louis Grimberghs (Bruxellois)
- Vincent Glineur +

### **Placement d'une caméra sur le parvis de la Mairie**

Afin d'être conforme aux exigences du RGPD, Olivier van der Vrecken propose de questionner notre consultant du CDG59 pour avoir les conseils utiles pour l'installation de ce dispositif de surveillance. Sur la base de ces conseils, des demandes de devis seront émises à différents fournisseurs.

### **Numérisation des actes d'état civil**

Monsieur le Maire présente la solution de numérisation proposée par la société SAS JLG Equipements Collectivités. Cette solution numérisera tous les registres avec la définition requise (300 DPO) et un traitement d'amélioration de la qualité des documents (nettoyage des imperfections, ...).

Monsieur le Maire sensibilise le Conseil Municipal sur la nécessité de réaliser ces opérations pour deux objectifs :

- 1) Préserver le patrimoine de la Mairie. Les premiers registres sont vieux de plus de deux cent ans et des dégradations de leurs supports sont inévitables. Assurer une sauvegarde sur un support numérique est dès lors essentiel.
- 2) Offrir une simplification des recherches et impressions des documents lorsque ceux-ci sont demandés par la population.

Le Conseil Municipal approuve la commande de ce travail de numérisation.

### **Préparation des vœux du Maire**

Monsieur le Maire propose de fixer la date des vœux du Maire au lundi 29 janvier 2024. Les conseillers approuvent cette date.

### **Embauche de 2 agents techniques à prévoir pour 2024**

Monsieur le Maire rappelle que les contrats de travail de Nancy PICQ et Eric TRISTRAM prennent fin le 30 mars 2024. Dès lors, Monsieur le Maire analysera pour le début de l'année 2024 les différentes solutions possibles pour renouveler pour une année supplémentaire les fonctions de ces deux agents et de rechercher toutes les possibilités de subventions possibles.



## Questions diverses

- 1) Monsieur le Maire rappelle qu'une convention pour l'accueil des enfants des communes voisines à l'école de Clairfayts est à renouveler chaque année. Il rappelle que les coûts par enfants sont de l'ordre de 800 € par enfant. Bien que le coût soit élevé, Monsieur le Maire rappelle que notre commune a l'obligation de payer ces frais scolaires, que les parents sont libres de placer leurs enfants dans l'institution de leur choix et que cette obligation nous incombe par le fait que notre village n'a pas sa propre école.
- 2) Monsieur Petit demande l'autorisation à Monsieur le Maire de réaliser les décorations de Noël d'Hestrud. Monsieur le Maire donne son accord.
- 3) Monsieur Jean-Luc Vandepontseele demande la possibilité de se renseigner pour le financement du placement de bornes électriques de recharge des voitures pour notre village. Monsieur le Maire analysera les aides possibles pour ce genre d'installation.
- 4) Monsieur Jean-Luc Vandepontseele informe qu'il a entendu que des aides seraient disponibles pour permettre à des habitants d'installer des stations de récolte d'eaux de pluie. Monsieur le Maire analysera les aides possibles pour ce genre d'installation.
- 5) Madame Sylvie Lecoyer pose la question de la mise à disposition des clés de la Mairie aux adjoints. Monsieur le Maire analysera les solutions possibles pour cette demande.
- 6) Madame Darnaux propose de prendre contact avec le propriétaire d'un terrain situé le long de la Thure (route de Cousolre) afin de retirer deux caravanes insalubres. Monsieur le Maire autorise Madame Darnaux à réaliser ces démarches.
- 7) Monsieur van der Vrecken propose de planifier une réunion de la commission finance durant la première quinzaine de décembre afin d'analyser les comptes et de préparer les budgets de 2024. Il prend contact directement avec les conseillers concernés.
- 8) Monsieur van der Vrecken rappelle qu'une commission doit se réunir entre le 24 novembre et le 29 décembre 2023 afin de valider la liste électorales 2024. Les personnes qui doivent se réunir à ce sujet sont Line Leclercq, Thierry Mouvet, Bernard Daux et Guy-Marie Moreau.

